



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Fiche départementale - Loire (42)

### Les ICPE du département

- 9 sites Seveso (8 Seveso seuil bas, 1 Seveso seuil haut)
- 50 installations relevant de la directive IED
- 34 carrières
- 384 km de canalisations de gaz naturel



### Les chiffres clefs 2021 de l'inspection

#### Bilan des contrôles

- 201 inspections de sites industriels
- 38 contrôles inopinés de sites industriels
- 1 inspection d'appareils à pression
- 6 inspections de canalisations
- 32 mises en demeure
- 4 astreintes financières
- 8 procès-verbaux
- 8 plaintes traitées

#### Bilan de l'instruction

- 6 décisions sur des dossiers soumis à autorisation
- 5 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement

### La protection des riverains

#### Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

- 1 PPRT en vigueur
- 4 logements diagnostiqués pour des travaux de renforcement du bâti

## Focus sur une action récente : des travaux pour réduire les émissions atmosphériques d'une verrerie

La verrerie de Veauche est spécialisée dans la **fabrication de bouteilles pour l'alimentation**. L'usine comporte 2 fours mixtes (gaz naturel et fuel) alimentant 7 lignes de fabrication. Elle emploie 280 personnes et fonctionne 24h/24h, 365 jours par an. La verrerie est implantée dans un environnement qui s'est façonné à son contact. L'urbanisation s'est développée progressivement autour du site. Le site est autorisé à une production journalière de 600 t/j et est soumis à la directive IED concernant notamment les sites ayant les rejets atmosphériques les plus importants. L'inspection procède à un suivi documentaire régulier (notamment les résultats des autosurveillances air) et réalise au minimum une inspection annuelle sur le site.

Suite à la dégradation de l'état d'un four, **les valeurs limites des émissions atmosphériques se sont dégradées**. La démarche de l'exploitant a été d'engager **une succession de travaux** permettant de lever les non-conformités mises en évidence par l'inspection. Des travaux de réfection

du four ont eu lieu après l'investissement de 20 M€ et ont également permis de passer à une combustion 100 % gaz. Cette amélioration du process n'a pas suffi à améliorer les rejets en oxydes d'azote. C'est pourquoi l'exploitant a alors modifié son **système de traitement des fumées** (système DéNOx), d'un montant de 2 M€. Avec la modernisation des installations, l'émission annuelle de 60 tonnes d'oxydes d'azote mais également de 40 tonnes d'oxydes de soufre sera évitée (amélioration du système d'injection de chaux).

**Un travail collaboratif entre l'exploitant et l'inspection a permis de résoudre les problèmes les uns après les autres.**

Le prochain chantier restera l'instruction d'un dossier d'autorisation environnementale afin de mettre à jour l'arrêté d'autorisation du site, permettant de prendre en compte les évolutions techniques mais également l'augmentation du volume de production.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, freepik, Pixabay

Juin 2022

Ce document est téléchargeable sur : [www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes  
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00  
[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)